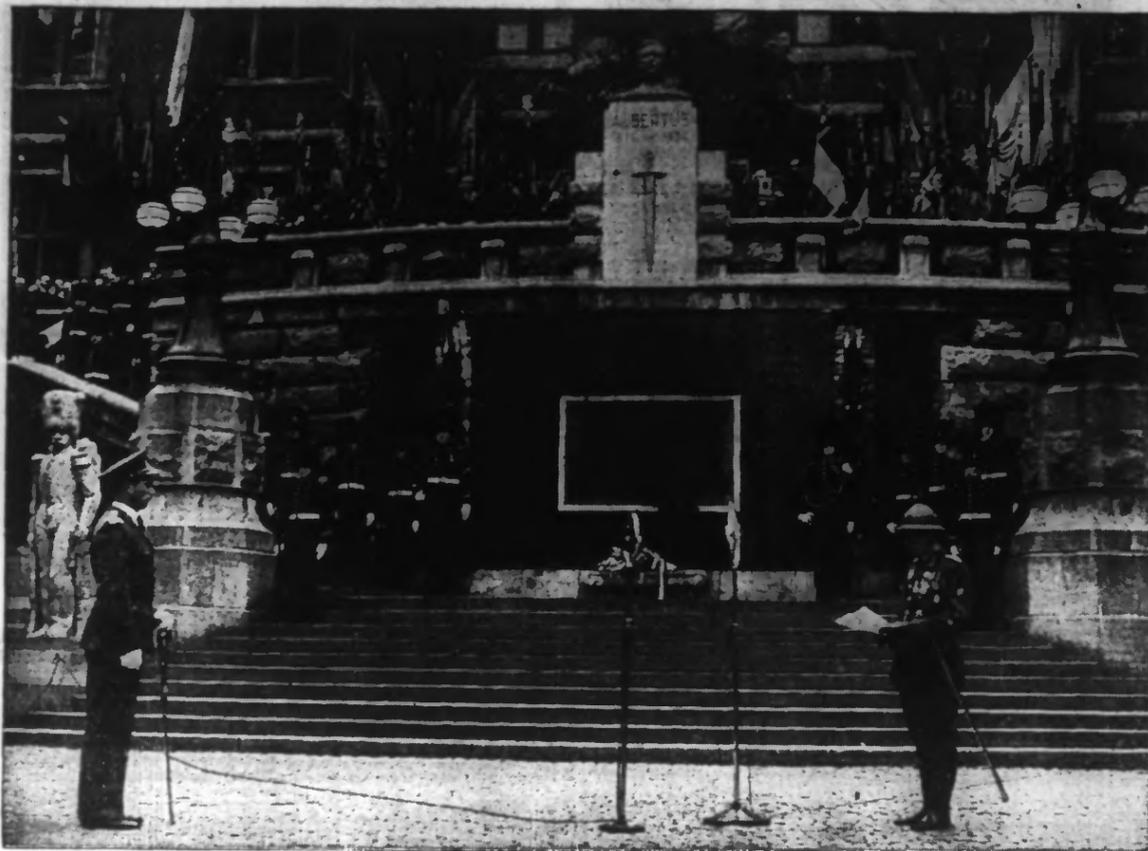


# L'actualité illustrée



Un buste du roi Albert a été inauguré, dimanche, à la caserne des grenadiers, à Bruxelles, en présence du roi Léopold III (à gauche).



Le sous-marin « Starfish » arrive au dock Sainte-Catherine, à Londres, pour participer à la revue du couronnement.



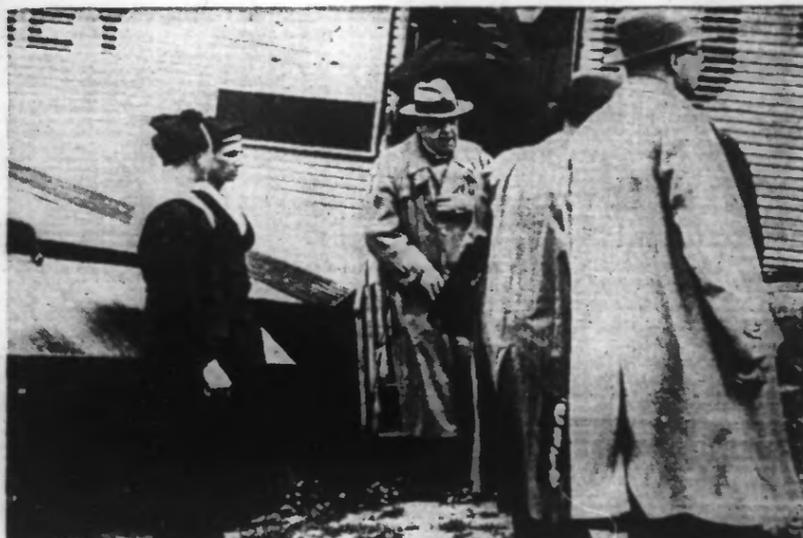
Les reines des provinces de France et de Paris ont été reçues par M<sup>lle</sup> Langeron



Un passage de l'originale course des charbonniers qui s'est disputée, dimanche, à Paris.



Avant le match de football qui opposa leurs équipes pour la finale de la Coupe de France, le capitaine de Sochaux (à gauche) et celui de Strasbourg se donnent la poignée de main traditionnelle, après avoir échangé leurs fanions.



Venant de Cologne, le docteur Eckener et les membres de la commission allemande chargés d'enquêter sur la catastrophe du « Hindenburg » descendent d'avion à Cherbourg, afin de s'embarquer sur l'« Europa ».

## BELGIQUE

MOUSCRON, 105, rue de la Station (Téléphone 544)

### La question de l'amnistie

#### Le parti libéral flamand se rallie à l'amnistie

Le comité du « Liberaal Vlaamsch Verbond » a consacré une réunion à l'examen de la situation politique.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité : « Le comité du « Liberaal Vlaamsch Verbond » déclare voir en M. de Laveleye un promoteur et un défenseur de nos institutions constitutionnelles ainsi qu'il l'a prouvé depuis plusieurs mois par son activité. »

« Est convaincu que les maintentendus du côté libéral se dissiperont et que la collaboration pour le redressement du pays sera continuée. »

« Espère, dans cet ordre d'idées, que pour la question de l'amnistie on trouvera une solution compatible avec l'attachement aux institutions constitutionnelles du pays et favorables à la pacification générale. »

#### Les députés catholiques flamands demandent l'amnistie générale

Le groupe catholique flamand de la Chambre réuni, lundi après-midi, sous la présidence de M. Van Cauwelaert, a voté une motion déclarant que les membres du groupe se solidarisaient avec le point de vue du K.V.V. relatif à la nécessité d'accorder une amnistie générale et recondi-

tionnelle pour les délits politiques, commis pendant la guerre.

En ce qui concerne l'amnistie administrative, les députés flamands ont déclaré que des mesures d'amnistie étaient nécessaires dans l'esprit de la proposition faite par M. Davier.

Le groupe a chargé M. Van Cauwelaert d'interpeller d'urgence le premier ministre et le ministre de l'intérieur au sujet de l'interdiction par le bourgmestre de Bruxelles de la manifestation organisée par les V.O.S. en faveur de l'amnistie.

MM. les ministres Van Isacker et Deschryver assistaient à la séance.

### L'INCIDENT DE LAVELEYE

#### Ministres et parlementaires

L'incident soulevé par le Parti libéral au sujet de l'acceptation par son chef, M. de Laveleye, du portefeuille de la Justice, continue à soulever la polémique de presse.

« L'Indépendance » remarque à ce sujet, que « l'ancienne législation était mieux inspirée quand elle otorgait le ministère ou le député devenu ministre à déposer son mandat ! La fonction du Parlement étant de contrôler le gouvernement, on ne pouvait pas, en effet, que jusqu'un point à la fois jouer le rôle de contrôleur et de contrôlé. Au surplus, ce n'est pas faire

injure au Parlement de croire qu'il ne monopolise pas l'université des compétences et que le choix d'un ministre ne pourrait pas être fait heureusement en dehors de lui. Sans compter, enfin, que l'incompatibilité respectueuse du principe nécessaire et fondamental du régime constitutionnel et parlementaire de la séparation des pouvoirs. »

### Pour la non-intervention en Espagne

La Commission de la Justice du Sénat a adopté, par 6 voix contre une et 9 abstentions, un projet de loi renforçant les mesures en vigueur actuellement pour la non-intervention en Espagne.

Le projet interdit tout d'abord le recrutement et tous actes de nature à provoquer ou à faciliter le recrutement au profit d'une armée ou d'une troupe en Espagne ou dans les possessions espagnoles, mais sans exiger dédomains qu'il soit fait usage pour cela de dons, rémunérations ou de pouvoir. Il interdit même le départ et le transit pour servir dans une armée ou une troupe espagnole.

« D'ormais, tombent dans le champ d'application du projet de loi, le fait de s'engager soi-même, comme celui de conseiller de tels engagements. »

Les contrevenants seraient punis d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois.

### Tirage d'emprunt des dommages de guerre

Lundi a eu lieu le 180<sup>e</sup> tirage de l'emprunt 1922 des dommages de guerre. Les primes sont échues comme suit : Série 18379 n° 15, 250.000 francs. Série 89765 n° 15, 100.000 francs. Les autres numéros de ces séries, ainsi que tous les numéros de 229 séries dont la liste sera publiée dans une prochaine édition, sont remboursables à Fr. 812,50 ou à 800 francs, suivant qu'elles ont été

ou n'ont pas été transformées en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935.

### Le procès du canal Albert en Hollande

Les débats ont continué lundi devant la Cour permanente de justice de La Haye.

M. Deruelle, conseiller juridique du département des Affaires étrangères, représentant de la Belgique, a commencé l'exposé de la thèse belge.

A quel tend l'action aujourd'hui intentée ? a demandé M. Deruelle : à la suppression de cet instrument économique, de ce rempart contre le retour d'une catastrophe telle que la guerre de 1914.

La partie adverse répondra que ses conclusions ne visent qu'à la remise en état, en certains endroits, des parties du canal Albert qu'elle prétend en opposition avec le traité de 1863. Cela est possible en théorie, cela ne l'est pas pratiquement. On ne peut modifier le tracé d'un canal, pas plus qu'on ne peut enlever une pierre d'un édifice.

Ce serait un crime contre nature que de vouloir la destruction du canal Albert.

M. Deruelle a montré aussi combien la Hollande, par rapport à la Belgique, a été favorisée du point de vue de la distribution des voies navigables. Par la destruction du canal Albert, la Belgique serait frappée de servitude au profit des Pays-Bas.

« Avant d'aborder la réputation des arguments juridiques du gouvernement hollandais, M. Deruelle pense qu'il conviendrait qu'un exposé sur le but du canal Albert fut fait par M. Delmer, secrétaire général du département des Travaux publics. »

Le président a fait droit à cette demande.

M. Delmer a exposé alors les motifs qui avaient poussés la Belgique à construire le canal Albert. C'est pour répondre, dit-il,

à la construction du canal Julien par les Pays-Bas, lequel était les intérêts fondamentaux de la Belgique et pour parer aux inconvénients de cette solution. »

M. Delmer a souligné l'unanimité de l'opinion belge en faveur de l'exécution de ce travail.

### MENIN

#### L'auto d'un Lillois entre en collision avec une autre auto sur la route de Menin à Roulers

Dimanche soir, vers 17 h., M. Louis Verlet, demeurant à Lille, rue de Paris, revenant en auto du littoral, se dirigeait vers Menin-frontière.

A l'endroit dit « De Kieppe » arrivait en sens inverse l'auto de M. Michel D'Hooghe, de Thourout, pilotée par M. Vandecaveye, de Roulers. Cette voiture dérapa et après la collision, vint verser dans le fossé qui borde la route à cet endroit. M. Vandecaveye a eu l'oeil nasal fracturé outre des contusions sur tout le corps. Il a été transporté à son domicile à Roulers. Les deux voitures ont été fortement endommagées.

de la médecine et aussi du chef d'escroquerie.

Hier lundi, il a été traduit devant le tribunal correctionnel de Courtrai qui l'a condamné — suivant une loi très ancienne qui est toujours évoquée en pareil cas — à 25 florins d'amende. Seule la première prévention a été retenue, le « guérisseur » a été acquitté du chef d'escroquerie, les faits n'étant pas prouvés. Détails assez piquants et qui nous croyons utiles de retenir afin de mettre en garde les intéressés : un honorable imprimeur de Mouscron qui avait édité les tracts mais qui par inadvertance avait négligé d'indiquer son nom sur les circulaires a été condamné à 100 fr. d'amende avec sursis pour cette simple omission.

### HERSEAUX

#### LE DRAME DE LA JALOUSIE DE LA RUE DE LA FILATURE A HERSEAUX

Le sujet hollandais Deyns a été écroué à la prison de Courtrai. Nous avons relaté samedi le drame de la jalousie qui s'est déroulé dans une petite maison de la rue des Filatures, à Herseaux. Deyns vivait avec la dame Marguerite Vercaemmer.

« Jeudi dernier, il avait laissé croire à celle-ci qu'il allait aux régates de Tredonck. Vers 22 h., il rentra sous l'empire de la boisson et, armé d'un pistolet, il tenta de user son rival, Rodolphe Frappé, un Roubaisien, domicilié 165, rue d'Alger. Mais son amie, en essayant de l'empêcher d'accomplir un acte irréparable, fit dévier la balle qui alla se loger dans la jambe droite de l'énergumène Blessé. Henri Deyns fut conduit à l'hôpital civil de Mouscron. Hier lundi, il a été emmené à Courtrai. Après avoir été interrogé par le juge d'instruction chargé de cette affaire, il a été écroué à la prison. »

### MOUSCRON

#### Un « guérisseur » de Mouscron devant le Tribunal correctionnel de Courtrai

Un ouvrier peintre, M. Richard Delgat, domicilié à Mouscron, avait senti naître en lui la vocation de... guérisseur. Il se mit en frais pour lancer des tracts publicitaires dans lesquels il prétendait pouvoir guérir de nombreuses maladies et plus spécialement les rhumatismes et bronchites au moyen de... massages scientifiques. Nul n'est prophète en son pays, dit-on. Mais cependant, notre « guérisseur » se fit pas mal de clients... ou de victimes si l'on veut. Un beau jour, l'affaire se gâta et Delgat fut poursuivi pour exercice illégal

### AUDENARDE

DANS UN ACCES DE DÉSPOIR, UNE FEMME INCONNUE SE JETTE A L'EAU. L'autre jour, vers 9 h. du soir, une femme paraissant âgée d'une quarantaine d'années, se promenant le long de l'Escaut à l'endroit dit « Le Tonkin », brusquement, elle enjamba la passerelle établie au-dessus d'une dérivation de l'Escaut et mata dans l'eau. Son geste fut aperçu par deux gardiens de la prison d'Audenarde, qui aidés d'un marinier purent arriver à temps pour retirer la malheureuse de sa périlleuse position.

Après avoir pratiqué sur elle la respiration artificielle, on la transporta à l'hôpital.

C'est une femme pauvrement vêtue et dépourvue de toute pièce d'identité. Elle ne connaît pas le flamand, mais parle très correctement le français. On suppose donc qu'elle est d'origine française.

### Trop tard

— Mon mari est avare et sans scrupules, confie une dame à sa voisine. Serrez-vous ce qu'il a fait hier ? Il a pris l'argent de la tirelire de bébé ! — Quelle honte, s'exclame la voisine. — Oui, renchérit la première dame, et c'est d'autant plus regrettable que je comptais sur son contenu pour m'acheter le chapeau dont j'avais besoin.

### Invitation poétique

Au cantonnement, séance de gymnastique suédoise. Le caporal commande : — Tout l' monde sur l' dos. Etalonné avec les jambes un mouvement comme si que vous pédalez à vélo. Le mouvement s'exécute ; mais le caporal voit soudain un poilu qui s'arrête : — Eh ben, l'insuère trois du premier rang, qu'qu'ra fais ? — Caporal, j'rais vous libre.